



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 02/2023
AU CONSEIL COMMUNAL

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 33'000.- POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE,
ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX NÉCESSAIRES A LA PLANIFICATION D'UN PRU
(POINT DE RENCONTRE D'URGENCE)**

DÉPÔT AU CONSEIL COMMUNAL LE 22 MARS 2023

DATE DE LA SÉANCE DE COMMISSION : LE MARDI 28 MARS OU LE MERCREDI 5 AVRIL 2023

VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE 26 AVRIL 2023

St-Sulpice, le 6 mars 2023

ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE ET TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA PLANIFICATION D'UN POINT DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation l'acquisition d'une génératrice nécessaire au fonctionnement d'un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) exigé par le Canton.

Les PRU ont pour mission d'assurer dans la commune des services de première nécessité en cas de crise, notamment lors de coupures prolongées d'électricité.

Ses objectifs sont les suivants :

- Garantir en toutes circonstances aux citoyens un canal de communication avec les autorités.
- Prendre en charge les demandes relatives à des situations de détresse et d'urgence afin de les acheminer sur les centrales d'urgence (114-117-118).
- Prendre temporairement en charge la population résidente vulnérable et la diriger sur des lieux d'hébergement adéquats.

2. Historique

Les autorités fédérales et cantonales ont vivement réagi en 2022 aux risques de coupures durables du courant électrique et de l'approvisionnement en gaz consécutifs à la guerre en Ukraine - un danger de pénurie aggravée au cours de l'été par une situation météorologique défavorable, caractérisée par des températures très élevées et des précipitations particulièrement rares. Elles ont ordonné la mise en place de dispositifs permettant d'assurer un service d'urgence aux citoyens.

Dans ce contexte, les communes ont reçu plusieurs responsabilités clefs, dont celle de planifier des points de rencontre d'urgence (PRU). Ces endroits sont destinés à aider les communes à affronter le risque de pénurie d'énergie, tout en s'intégrant à un concept plus global de protection de la population face à une large palette de menaces.

En automne 2022, le canton de Vaud a envoyé aux communes une série de directives en la matière. Il leur a notamment demandé de disposer d'un PRU par tranche de 5'000 habitants. Ce qui suppose l'organisation d'un PRU à St-Sulpice.

Ce PRU est aujourd'hui quasiment prêt. Il ne lui manque plus guère qu'un équipement de base : une génératrice capable d'assurer la continuité des services les plus essentiels. Mis en place dans la perspective d'une menace particulière début 2023, il sera pérennisé ces prochaines années pour permettre à la commune d'affronter différents types de crises. A noter que la Suisse allemande connaît ce genre de lieux depuis des années déjà.

3. Situation actuelle

Après analyse, il a été convenu d'installer le PRU dans les locaux de la maison de Commune au Centre 47, dans le bureau du Syndic et dans la salle de Municipalité. Ces pièces, aisément accessibles de l'extérieur et situées à proximité d'une petite cuisine, fournissent sans adaptation d'importance les locaux de repos et de conduite opérationnelle nécessaires à des crises de moyenne ampleur.

Si la situation venait à perdurer et/ou à se dégrader, le PRU serait déplacé au Collège des Pâquis. Dans ce bâtiment, la salle de gym offre un grand espace permettant l'accueil d'un nombre important de personnes. Par ailleurs, WC, infirmerie et vestiaires y sont déjà fonctionnels.

Le service de voirie dispose d'une petite génératrice, mais sa puissance n'est pas suffisante pour répondre aux besoins d'un PRU, petit ou grand. Il est donc nécessaire de nous procurer un modèle de plus grande puissance permettant d'alimenter au minimum la chaufferie, l'éclairage et quelques prises électriques.

4. Déroulement du projet

Le plan de réduction de la consommation d'énergie est composé de 4 phases.

Phase 1 (situation actuelle) : mesures volontaires préconisées, déjà mises en vigueur au sein de notre administration. A savoir :

- Limitation de la température dans les locaux des immeubles communaux (20 degrés)
- Incitation à la limitation de l'usage des ascenseurs
- Arrêt des appareils en stand-by
- Introduction de multiprises interruptibles
- Ouverture de tous les stores le matin, fermeture le soir
- Coupure de l'eau chaude dans les WC

Phase 2 (risque de pénurie de gaz et/ou d'électricité) : restrictions de consommation.

Phase 3 (contingentement) : restrictions différentes par type de consommateur.

Phase 4 (délestage) : pénurie effective, coupures et délestage.

Dès la phase 2, le PRU sera installé dans le bâtiment du Centre 47 (bureau du Syndic et salle de Municipalité), la génératrice étant placée à côté de la Maison de Commune. En cas d'aggravation de la situation nécessitant d'abriter éventuellement un plus grand nombre de personnes, le PRU sera transféré sur le site du Collège. Dans ce cas, la génératrice sera déplacée par le service de voirie, le service des bâtiments se chargeant du branchement du câble d'alimentation reliant la génératrice au tableau électrique.

Le carburant (diesel) nécessaire au fonctionnement de la génératrice sera stocké à la voirie, dans la citerne actuellement utilisée pour le carburant des véhicules.

Du matériel de toute sorte sera parallèlement fourni par le Canton tel que radios POLYCOM, cartes, signalétique, gilets, etc.

En cas d'activation du PRU, le personnel communal devra assurer par tournus une permanence 7/7 24/24 afin de répondre aux exigences émises par le canton. Le personnel recevra une petite formation, notamment concernant l'utilisation des radios.

5. Estimation des coûts

Récapitulation des travaux et coûts estimés

Achat de la génératrice 44 kVA	CHF	16'600.-
Adaptation et complément du tableau électrique du Centre 47	CHF	5'400.-
Adaptation et complément du tableau électrique du Collège des Pâquis	CHF	6'000.-
Travaux de carottage des murs au Collège des Pâquis	CHF	2'000.-
500 litres de diesel en réserve (7 jours, 8 heures/jour)	CHF	1'000.-
Divers et imprévus	CHF	2'000.-
TOTAL	CHF	33'000.-



6. Incidences financières

Dépenses déjà engagées

Achat de 12 talkies-walkies pour un montant de CHF 467.30.

Dépenses thématiques

Achat de carburant (diesel) pour faire fonctionner la génératrice. Consommation 8.1 l/h.

Un investissement modeste

Les dépenses concernées par ce préavis sont des dépenses d'investissement dans la mesure où leur durée de vie est supérieure à une année. Elles peuvent cependant être inscrites au budget de fonctionnement selon la pratique vaudoise, puisque leur montant est inférieur à CHF 50'000.-.

7. Conclusions

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

- vu le préavis municipal n°02/2023,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accorder un crédit de CHF 33'000.- pour l'achat d'une génératrice et l'exécution des travaux nécessaires à la planification d'un PRU,
- de financer ces montants par la trésorerie courante,
- de porter cette dépense au budget de fonctionnement.

Adopté par la Municipalité en séance du 6 mars 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Dubuis

La Secrétaire :



M. Fournier

Délégué municipal : M. Olivier Matthey